



COMMUNE DE ESSEGNEY

Département des Vosges

ARRETÉ :AR_2024_015

Arrêté de circulation pour travaux branchement gaz - 25 rue Paul Legrand

Le Maire de la Commune d'ESSEGNEY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que des travaux de branchement gaz souterrain doivent être réalisés "Rue Paul Legrand" au n°25 par l'entreprise BRIGATTI dont le siège est au 38, rue de la Charité 88 150 THAON LES VOSGES pour faire un branchement gaz.

ARRETE

Article 1 – La circulation s'effectuera sur une demi-chaussée, au niveau du n° 25 de la "Rue Paul Legrand" et sera régulée manuellement ou par des feux tricolores de chantier. Le stationnement sera interdit de part et d'autre de la chaussée.

Article 2 – Les présentes dispositions seront applicables à compter du mardi 23 avril 2024 à 8 heures pour la durée complète des travaux (environ 5 jours). Elles seront matérialisées par la pose de panneaux de pré signalisation et de signalisation réglementaires à la charge de l'entreprise.

Article 3 – Copie du présent arrêté sera transmise à :

- L'entreprise BRIGATTI
 - DVA – Coordination Centre
 - M. L'Adjudant Chef commandant le S.I.V.U
 - M. L'Adjudant Chef commandant la Brigade de gendarmerie de Charmes
- Chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Pour le Maire empêché,
l'Adjoint délégué.

Le Maire

Éric JACOTE

